

Le **RAP**

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | SOLANACÉES

N° 2, 5 juin 2023

Principaux insecticides et acaricides homologués dans les solanacées en 2023

Ce bulletin d'information regroupe les principaux insecticides, bio-insecticides, acaricides et bioacaricides homologués dans les cultures de légumes-fruits : les tomates, les poivrons et piments, les aubergines et les cerises de terre. On n'y retrouve ni les traitements de semences ni les produits homologués contre les ennemis rares ou occasionnels.

Avant d'utiliser un pesticide, toujours lire attentivement l'étiquette du produit et suivre les recommandations qui y sont indiquées. En tout temps, si l'information de ce bulletin diffère de celle de l'étiquette, cette dernière prime. Vous pouvez consulter les étiquettes en français sur le site Web de [Santé Canada](#) en cliquant sur le nom de chaque produit dans le tableau.

Indications particulières


Légumes de transformation

Les informations dans les tableaux ci-dessous peuvent ne pas s'appliquer aux légumes de transformation. Consultez les étiquettes pour connaître les informations spécifiques aux solanacées cultivées pour la transformation s'il y a lieu.

Biopesticides

Certains biopesticides sont présentés dans les tableaux et identifiés par le pictogramme **BIO**. Avant d'utiliser un tel produit, vérifier auprès de votre organisme de certification si le pesticide est autorisé. Pour une liste plus complète et des informations complémentaires sur ces produits, vous pouvez consulter le bulletin d'information [Spécial phytoprotection bio](#).

Produits nécessitant une justification et une prescription agronomiques

Les produits homologués dans les solanacées contenant les molécules nécessitant une [justification et une prescription agronomiques](#) (thiaméthoxame, imidaclopride et chlorpyrifos) sont identifiés dans ce bulletin par le pictogramme suivant : 

Utilisation de pesticides dans les grands tunnels

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) définit un grand tunnel comme étant une structure sans fondation recouvrant les cultures dans les champs, avec une ou plusieurs baies, et généralement couverte d'un matériau imperméable. Les grands tunnels peuvent être saisonniers et mobiles et sont principalement ventilés par les ouvertures situées aux extrémités et sur les côtés : [tunnels-pesticides-fra.pdf \(canada.ca\)](#).

L'ARLA n'a pas encore évalué spécifiquement les pesticides homologués pour une utilisation dans les grands tunnels. En attendant une directive, l'ARLA a statué que les produits homologués à la fois pour le champ et la serre sont à privilégier, mais les produits homologués soit pour le champ soit pour la serre peuvent être utilisés dans les tunnels et les serres froides, et dans les serres trois saisons, **à moins d'indications contraires sur l'étiquette des produits**.

L'ARLA recommande également ces pratiques pour l'utilisation de pesticides dans les grands tunnels :

- Prioriser des pesticides homologués à la fois pour des utilisations au champ et en serre.
- Limiter l'application de pesticides lorsque les grands tunnels sont en place.
- Autant que possible, le profil d'emploi et le matériel d'application devraient correspondre le plus possible à ceux qui sont recommandés sur l'étiquette des produits pour l'utilisation en serre.
- Respecter le délai de sécurité le plus stricte de l'étiquette. Si aucun délai de sécurité n'est indiqué sur l'étiquette, **respecter un délai de sécurité d'au moins 12 heures** avant d'autoriser quiconque à retourner dans la structure.

Les produits homologués uniquement pour un usage en serre n'ont pas été inclus dans les présents tableaux, mais peuvent être consultés ici :

- [Insecticides, bio-insecticides, acaricides et bioacaricides homologués en 2021 dans les principales cultures maraîchères et fruitières en serre](#)
- [Fongicides et biofongicides homologués en 2021 dans les principales cultures maraîchères et fruitières en serre](#)

Contenu des tableaux

Groupe de résistance

Les produits sont regroupés par groupe de résistance. Le groupe de résistance correspond à la classification du [Comité d'action sur la résistance aux insecticides](#) (IRAC). **Lorsque des traitements répétitifs doivent être effectués, il est recommandé d'alterner des produits appartenant à des groupes de résistance différents, afin de retarder ou de limiter l'apparition de résistance d'un insecte ou d'une maladie à un pesticide.**

Vous pouvez également retrouver de l'information sur la résistance dans la section [Caractéristique des produits commerciaux](#) sur SAgE pesticides : risque de développement de la résistance pour les différents groupes et liste des insectes dont des populations résistantes à ce groupe sont confirmées ou soupçonnées au Québec.

Dose par hectare et dose maximale par saison

Il est important de vérifier les étiquettes étant donné que les doses homologuées peuvent différer d'un ravageur à un autre pour un même produit. Vous pouvez consulter les étiquettes en français sur le site Web de [Santé Canada](#) en cliquant sur le nom (surligné en bleu) de chaque produit.

IRS et IRE

Indices de risque pour la santé (IRS) et pour l'environnement (IRE) provenant de l'[Indicateur de risque des pesticides du Québec](#) (IRPeQ). Plus les indices sont élevés, plus le risque est grand pour la santé humaine ou l'environnement.

Les indices de risque sont un outil d'aide à la décision pour le choix des produits, pour l'adoption d'équipements de protection individuels ([Fiche EPI](#)) et pour protéger les milieux et les espèces vulnérables lors de l'utilisation. On peut trouver plus d'information sur les indices de risques par produit sur [Indices de risque - SAgE pesticides](#). De plus, l'étiquette des produits contient des informations importantes sur les mesures à respecter pour la protection des milieux naturels et des pollinisateurs.

Délai de réentrée et délai avant récolte

Délai de réentrée

Le respect de ce délai avant l'entrée au champ est très important pour éviter les risques d'exposition cutanée et, à un moindre niveau, respiratoire. Les délais de réentrée peuvent varier selon les activités; il faut toujours consulter l'étiquette.

Délai avant la récolte

À respecter afin d'éviter la présence de résidus de pesticides dans les aliments.

Toxicité pour les abeilles

L'information sur la toxicité pour les abeilles provient de [SAgE pesticides](#).

Pour plus d'information sur l'impact de certains pesticides sur les abeilles, vous pouvez consulter la fiche technique [Protégeons les abeilles des pesticides](#). Cette fiche fournit une liste de bonnes pratiques d'utilisation afin de minimiser les effets néfastes des pesticides sur les abeilles. Toutes ces bonnes pratiques s'appliquent aussi à la protection des pollinisateurs indigènes.

Changements aux homologations de certains produits

DIPEL WP

L'ARLA et la compagnie titulaire nous avisent que l'utilisation DIPEL WP devra cesser en 2025 :

- Dernier jour de vente par les titulaires d'homologation : 1^{er} octobre 2021
- Dernier jour de vente au détail : 1^{er} octobre 2022
- **Date de la dernière utilisation : 1^{er} octobre 2025**

ORTHENE 75%

L'ARLA et la compagnie titulaire nous avisent que l'utilisation du ORTHENE 75% devra cesser en 2023 :

- Dernier jour de vente par les titulaires d'homologation : 3 avril 2021
- Dernier jour de vente au détail : 3 avril 2022
- **Date de la dernière utilisation : 3 avril 2023**

Produits contenant du chlorpyrifos

Une [décision d'évaluation](#) a été rendue par l'ARLA de Santé Canada le 10 décembre 2020 pour les produits contenant du chlorpyrifos. La plupart des utilisations agricoles du chlorpyrifos sont révoquées, incluant l'utilisation du chlorpyrifos contre les vers gris dans les solanacées :

- Dernière date utilisation permise par l'utilisateur : 9 décembre 2023

Les produits contenant du chlorpyrifos sont encore soumis à l'exigence [d'une justification et d'une prescription agronomiques](#) pour leur vente et leur utilisation.

SAgE pesticides

SAgE pesticides est un outil d'information qui présente l'ensemble des usages agricoles des pesticides et des risques qui y sont associés. C'est un outil plus complet que le présent bulletin. Il est également conseillé de consulter SAgE pesticides lorsqu'on rencontre un ennemi rare ou peu commun, non inclus dans ce bulletin.

CONNAISSEZ-VOUS LE REGISTRE DE PESTICIDES?

L'OUTIL EN LIGNE PAR EXCELLENCE POUR :

- calculer et suivre l'évolution des risques liés aux pesticides utilisés dans l'entreprise afin de les diminuer
- inscrire les renseignements exigés par le Code de gestion des pesticides et les partager avec votre conseiller agricole



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles, sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, et pour accéder au Registre de pesticides, vous êtes invité à consulter [SAgE pesticides](#).

La réglementation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) interdit d'appliquer en champ à des fins agricoles certains pesticides jugés plus à risque, à moins d'obtenir au préalable une justification signée par un agronome. De plus, une prescription agronomique est requise pour pouvoir acheter ces pesticides. Pour en savoir plus, visitez le site Web suivant : [Comprendre la justification et la prescription agronomiques | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#). Les produits qui requièrent une justification agronomique sont identifiés par le pictogramme suivant :

Toute intervention envers un ennemi des cultures doit être précédée d'un dépistage et de l'analyse des différentes stratégies d'intervention applicables (prévention et bonnes pratiques, lutte biologique, physique et chimique). Le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) préconise la gestion intégrée des ennemis des cultures et la réduction des pesticides et de leurs risques. Il est recommandé de toujours vous référer aux étiquettes des pesticides pour les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires disponibles sur le site Web de [Santé Canada](#). En aucun cas la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le RAP décline toute responsabilité relative au non-respect des étiquettes officielles.

La formation [Protégez vos cultures, protégez votre santé](#) a été créée pour sensibiliser les producteurs agricoles aux dangers liés à l'utilisation des pesticides. Un [coffre à outils](#) est d'ailleurs disponible et contient plusieurs documents, dont certains en anglais et/ou en espagnol, sur l'utilisation sécuritaire des pesticides.

Ce bulletin d'information a été rédigé par Alex-Antoine Fortier-Brunelle, agronome (MAPAQ) et Nadia Surdek, agronome (PleineTerre). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [les avertisseurs du réseau Solanacées](#) ou [le secrétariat du RAP](#). Édition : David Miville, agronome-malherbologiste et Cindy Ouellet (MAPAQ). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.

Principaux insecticides et acaricides homologués dans les solanacées en 2023

Nom commercial	Matière active	Groupe de résistance	Tomate	Poivron	Aubergine	Cerise de terre	Dose/ha (dose par application)	IRS ¹	IRE ²	Délai de réentrée	Délai d'attente avant récolte	Maximum d'applications par année/dose maximale par saison par hectare	Commentaires	Toxicité pour les abeilles	Éviter application lors de la floraison	Mode d'action sur l'insecte
Altise - traitement foliaire																
MALATHION 500	Malathion	1B			x		1,4-3 L	110	144	12 h	3 j	4/ND		élevé		ND
UP-CYDE 2.5 EC	Cyperméthrine	3A	x				140 ml	210	210	12 h	3 j	3/ND		élevé	x	ND
MATADOR 120 EC	Lambda-cyhalothrine	3A	x				83-125 ml	332	72	1 j	7 j	3/250 ml		modéré		C, I
SILENCER 120 EC	Lambda-cyhalothrine	3A	x											modéré	x	C, I
AMBUSH 500 EC	Perméthrine	3A	x				140-200 ml	166	196	12 h	1 j	5/1 400 ml		élevé		C, I
PERM-UP	Perméthrine	3A	x				180-260 ml	166	196			5/1 822 ml		élevé		C, I
POUNCE 384 EC	Perméthrine	3A	x											élevé		C, I
MINECTO PRO	Abamectine et cyantranilprole	6 et 28	x	x	x	x	385-741 ml	60	222	12 h	7 j	3 à 5/2,223 L	Ne pas faire d'application foliaire pendant un minimum de 60 jours après une application dans le sillon ou au sol après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide du groupe 28.	élevé		C, I
VAYEGO 200 SC	Tétranilprole	28	x	x	x	x	150 ml	83	170	12 h	1 j	4/600 ml		élevé		ND
EXIREL	Cyantranilprole	28	x	x	x	x	500-1 000 ml	4	173	12 h	1 j	4/4,5 L		élevé		ND
Altise de la pomme de terre - dans l'eau de transplantation																
ORTHENE 97%	Acéphate	1B	x				Consulter l'étiquette	18	132	12 h	S. O.	1		élevé		ND
Cicadelle de la pomme de terre - traitement foliaire																
CYGON 480-AG	Diméthoate	1B	x				550 ml-1 L	66	132	12 h	7 j	2/ND		élevé		C, I
LAGON 480 E	Diméthoate	1B	x											élevé		C, I
MALATHION 500	Malathion	1B	x				1,4-2 L	84	121	12 h	3 j	4/ND		élevé	x	ND
MALATHION 85 E	Malathion	1B	x				735-975 ml	76						élevé	x	ND
MALATHION 500	Malathion	1B			x		1,4-3 L	110						élevé	x	ND
MALATHION 85 E	Malathion	1B		x			610-1 345 ml	92	144			élevé	x	ND		
UP-CYDE 2.5 EC	Cyperméthrine	3A	x				140 ml	210	157	12 h	3 j	3/ND		élevé		ND
MATADOR 120 EC	Lambda-cyhalothrine	3A	x				83-125 ml	332	72	1 j	7 j	3/250 ml		modéré	x	C, I
SILENCER 120 EC	Lambda-cyhalothrine	3A	x									3/250 ml		modéré	x	C, I
PYGANIC CROP PROTECTION EC 1.4 II (en anglais) BIO	Pyréthrine	3A	x				2,32-4,65 L	69	121	12 h	ND	8/37,2 L		élevé		C, I
ADMIRE 240	Imidaclopride	4A	x	x	x	x	200 ml	6	211	1 j	7 j	1/ND		élevé	x	C, I
SIVANTO PRIME	Flupyradifurone	4D	x	x	x	x	500-750 ml	18	77	12 h	1 j	ND/2 000 ml	Maximum par saison : applications au sol et foliaires incluses	modéré		ND




Nom commercial	Matière active	Groupe de résistance	Tomate	Poivron	Aubergine	Cerise de terre	Dose/ha (dose par application)	IRS ¹	IRE ²	Délai de réentrée	Délai d'attente avant récolte	Maximum d'applications par année/dose maximale par saison par hectare	Commentaires	Toxicité pour les abeilles	Éviter application lors de la floraison	Mode d'action sur l'insecte
Doryphore de la pomme de terre - dans l'eau de transplantation																
ORTHENE 97%	Acéphate	1B	x				Consulter l'étiquette	18	132	12 h	S. O.	1		élevé		ND
VERIMARK	Cyantranilprole	28	x				Consulter l'étiquette	3	174	12 h	S. O.	1/1,7 L	Ne pas effectuer une application foliaire subséquente de n'importe quel insecticide du groupe 28 pendant une période minimale de 60 jours après un traitement dans le sillon avec l'insecticide VERIMARK.	élevé		ND
Doryphore de la pomme de terre - traitement foliaire																
BIOTITAN WP <small>(anciennement BIOCERES F WP)</small>	Beauveria bassiana (souche ANT-03)	Inconnu	x	x	x		400-800 g/100 L d'eau	5	ND	4 h	0 j	S. O.		ND		ND
MALATHION 500	Malathion	1B	x				1,4-2 L	84	121	12 h	3 j	4/ND		élevé	x	ND
UP-CYDE 2.5 EC	Cyperméthrine	3A	x				140 ml	210	157	12 h	3 j	3/ND		élevé		C, I
DECIS 100 CE	Deltaméthrine	3A	x				50 à 75 mL	15	169	12 h	3 j	3/ND	Confirmer la sensibilité du doryphore de la pomme de terre aux insecticides à base de pyréthriinoïdes avec un essai approprié.	élevé	x	C, I
MATADOR 120 EC	Lambda-cyhalothrine	3A	x				83-125 ml	332	72	1 j	7 j	2 ou 3/250 ml		modéré	x	C, I
SILENCER 120 EC	Lambda-cyhalothrine	3A	x			modéré								x	C, I	
AMBUSH 500 EC	Perméthrine	3A	x				140-200 ml	166	196	12 h	1 j	5/1 400 ml		élevé		C, I
PERM-UP	Perméthrine	3A	x				180-260 ml	166	196			5/1 822 ml		élevé		C, I
POUNCE 384 EC	Perméthrine	3A	x									élevé		C, I		
CONCEPT	Deltaméthrine et imidaclopride	3A et 4A	x				650 ml	21	380	12 h	7 j	3/1,95 L (avant mai 2023) 1 / ND (après mai 2023)		élevé	x	C, I
TROUNCE	Pyréthrines et sel de potassium d'acide gras	3A et NC	x	x	x	x	5 L/100 L d'eau	74††	174	12 h	1 j	ND		élevé		C, I
ASSAIL 70 WP	Acétamipride	4A	x	x			40-80 g	20	1	12 h	7 j	2/ ND		faible		C, I
ADMIRE 240	Imidaclopride	4A	x	x	x	x	200 ml	6	211	1 j	7 j	1/ND		élevé	x	C, I
ALIAS 240 SC	Imidaclopride	4A	x		x								élevé	x	C, I	
CORMORAN	Acétamipride et novaluron	4A		x			440-700 ml	24	37	12 h	7 j	2/2,63 L	Ne pas traiter plus de deux fois sur une seule génération et ne pas traiter les générations successives.	faible		C, I
SIVANTO PRIME	Flupyradifurone	4D	x	x	x	x	750-1 000 ml	18	77	12 h	1 j	ND/2 000 ml	Maximum par saison : applications au sol et foliaires incluses	modéré		ND
ENTRUST	Spinosad	5	x	x	x	x	167 ml	4	73	12 h	1 j	3/ND		élevé		C, I
SUCCESS	Spinosad	5	x	x	x	x	83 ml						élevé		C, I	
DELEGATE	Spinétorame	5	x	x	x	x	160-240 g	7	100	12 h	1 j	3/600 g		élevé		C, I
MINECTO PRO	Abamectine et cyantranilprole	6 et 28	x	x	x	x	556-670 ml	60	105	12 h	7 j	3 ou 5/2,223L		modéré		C, I
EXIREL	Cyantranilprole	28	x	x	x	x	750-1 000 ml	4	173	12 h	1 j	4/4,5 L		élevé		ND
HARVANTA 50SL	Cyclanilprole	28	x	x	x	x	0,8-1,2 L	6	145	12 h	1 j	3/3,6L		modéré		ND

Nom commercial	Matière active	Groupe de résistance	Tomate	Poivron	Aubergine	Cerise de terre	Dose/ha (dose par application)	IRS ¹	IRE ²	Délai de réentrée	Délai d'attente avant récolte	Maximum d'applications par année/dose maximale par saison par hectare	Commentaires	Toxicité pour les abeilles	Éviter application lors de la floraison	Mode d'action sur l'insecte
CORAGEN	Chlorantraniliprole	28	x	x	x	x	250-375 ml	4	91	12 h	1 j	4/1,125 L		faible		C, I
VAYEGO 200SC	Tétraniliprole	28	x	x	x	x	150 ml	83	170	12 h	1 j	4/600 ml		élevé	x (ni 12 jours avant)	ND
Noctuelle (ver de l'épi) - traitement foliaire																
AMBUSH 500 EC	Perméthrine	3A	x				200-280 ml	166	196	12 h	1 j	5/1 400 ml		élevé		C, I
PERM-UP	Perméthrine	3A	x				260-365 ml	174	196	12 h	1 j	5/1 822 ml		élevé		C, I
POUNCE 384 EC	Perméthrine	3A	x				260 ml	166						élevé		C, I
DANITOL	Fenpropathrine	3A		x	x	x	779 ml	25	278	1 j/7 j/11 j	3j /7 j	1/779ml	Consulter l'étiquette pour les délais de réentrée par activité.	élevé		ND
	Fenpropathrine	3A	x				779 mL			1 j/6 j/17 j	3j /6 j	4/3,118 L		élevé		ND
BIOPROTEC PLUS	BIO <i>Bacillus thuringiensis var. kurstaki</i>	11A	x				0,9 L	5++	ND+	4 h	0 j	ND		faible		ND
DIPEL 2X DF	BIO <i>Bacillus thuringiensis var. kurstaki</i>	11A	x				550 g					ND	faible		ND	
DIPEL WP	<i>Bacillus thuringiensis var. kurstaki</i>	11A	x				1 100 g					ND	faible		ND	
XENTARI WG	BIO <i>Bacillus thuringiensis var. aizawai</i>	11A	x	x	x	x	500-1 000 g	5++	ND+	4 h	0 j	ND		ND		ND
MINECTO PRO	Abamectine et cyantraniliprole	6 et 28	x	x	x	x	556 ml	60	105	12 h	7 j	4/2,223L		modéré		C, I
CORAGEN	Chlorantraniliprole	28	x	x	x	x	250-375 ml	4	92	12 h	1 j	4/1,125 L		faible		C, I
EXIREL	Cyantraniliprole	28	x	x	x	x	750 ml	4	92	12 h	1 j	4/4,5 L		modéré		ND
VOLIAM XPRESS	Chlorantraniliprole et lambda-cyhalothrine	28 et 3A	x	x	x	x	500 ml	341	181	1 j	7 j	2/ND		modéré	x	C, I
Pucerons - traitement foliaire																
SAFER'S SAVON INSECTICIDE	BIO Sels de potassium d'acides gras	NC	x	x	x	x	2 L/100 L d'eau	5++	53	4 h	0 j	S. O.		modéré		ND
OPAL	BIO Sels de potassium d'acides gras	NC	x	x	x	x	14-38 L/ha		100					modéré		ND
VEGOL HUILE DE CULTURE	BIO Huile de canola	NC	x	x	x	x	Dilution 1:50	5++	ND+	S. O.	0 j	4/ND		ND		ND
PYGANIC CROP PROTECTION EC 1.4 II (en anglais)	BIO Pyréthrine	3A	x				2,32-4,65 L	69	121	12 h	ND	8/37,2 L		élevé		C, I
TROUNCE	BIO Pyréthrine et sel de potassium d'acide gras	3A et NC	x	x	x	x	5 L/100 L d'eau	74++	174	1 j	1 j	ND		élevé		C, I
CYGON 480-AG	Diméthoate	1B	x				550 ml-1 L	66	132	12 h	7 j	2/ND		élevé	x	C, I
LAGON 480 E	Diméthoate	1B	x													
CYGON 480-AG	Diméthoate	1B		x			700 ml-1 L				3 j	4/ND		élevé	x	C, I
LAGON 480 E	Diméthoate	1B		x												
MALATHION 500	Malathion	1B	x				1,4-2 L	84	121	12 h	3 j	4/ND		élevé	x	ND
MALATHION 500	Malathion	1B			x		1,4-3 L	110	144	12 h	3 j			élevé	x	ND
MALATHION 85E	Malathion	1B	x				735-975 ml	76	121	12 h	3 j			élevé	x	ND
MALATHION 85E	Malathion	1B			x		535-1 345 ml	92	144	12 h	3 j			élevé	x	ND
MALATHION 85E	Malathion	1B		x			610-1 345 ml	92	144	12 h	3 j			élevé	x	ND
ORTHENE 97%	Acéphate	1B		x			580 g	14	95	12 h-2 j	7 j		2/850 g	Puceron vert du pêcher seulement	élevé	
ASSAIL 70 WP	Acétamipride	4A	x				56-86 g	20	1	12 h	7 j	2/172g		faible		C, I
	Acétamipride	4A		x								4/344 g		faible		C, I
	Acétamipride	4A				x							4/344 g		faible	
ADMIRE 240	Imidaclopride	4A	x	x	x	x	200 ml	6	211	1 j	7 j	1/ND		élevé	x	C, I
ACTARA 25 WG	Thiaméthoxame	4A	x	x	x	x	105 g	49	171	12 h	1 j	2/210 g		élevé	x	ND
CORMORAN	Acétamipride et novaluron	4A et 15		x			490 ml	24	37	12 h	7 j	ND/2,63 L		faible		C, I

Nom commercial	Matière active	Groupe de résistance	Tomate	Poivron	Aubergine	Cerise de terre	Dose/ha (dose par application)	IRS ¹	IRE ²	Délai de réentrée	Délai d'attente avant récolte	Maximum d'applications par année/dose maximale par saison par hectare	Commentaires	Toxicité pour les abeilles	Éviter application lors de la floraison	Mode d'action sur l'insecte
SIVANTO PRIME	Flupyradifurone	4D	x	x	x	x	500-750 ml	18	77	12 h	1 j	ND/2 000 ml	Maximum par saison : applications au sol et foliaires incluses	modéré		ND
VERSYS	Afidopyropen	9D	x	x	x	x	0,1 L	128	1	12h	0 j	4/1,25L	Consulter l'étiquette pour les espèces de pucerons contre lesquelles ce produit est homologué.	faible		ND
MOVENTO 240 SC	Spirotétramate	23	x	x	x	x	220-365 ml	115	1	12 h	1 j	ND/730 ml		faible		I
EXIREL	Cyantranilprole	28	x	x	x	x	500-1 500 ml	5	175	12 h	1 j	4/4,5 L		élevé		ND
VAYEGO 200SC	Tétranilprole	28	x	x	x	x	150 ml	83	170	12 h	1 j	4/600 ml		élevé	x (ni 12 jours avant)	ND
BELEAF 50SG	Fonicamide	29	x	x	x	x	120-160 g	24	11	12 h	0 j	3/0,6 kg		faible		C, I
Pucerons - application au sol ou dans l'eau de transplantation																
ORTHENE 97%	Acéphate	1B	x				Consulter l'étiquette	18	132	12 h	ND	1		élevé		ND
SIVANTO PRIME	Flupyradifurone	4D	x	x	x	x	Consulter l'étiquette	22	118	12 h	45 j	ND/2 000 ml	Maximum par saison : applications au sol et foliaires incluses	modéré		ND
Punaise terne - traitement foliaire																
LAGON 480 E	Diméthoate	1B	x											élevé		C, I
CYGON 480-AG	Diméthoate	1B			x									élevé		C, I
LAGON 480 E	Diméthoate	1B			x		500-700 ml	58	132	12 h	7 j	2/ND		élevé		C, I
MATADOR 120 EC	Lambda-cyhalothrine	3A	x				83-125 ml	332	72	1 j	7 j	3/250 ml		modéré	x	C, I
SILENCER 120 EC	Lambda-cyhalothrine	3A	x											modéré	x	C, I
ACTARA 25 WG	Thiaméthoxame	4A	x	x	x	x	105-210 g	49	171	12 h	1 j	2/ 210 g		élevé	x	ND
BELEAF 50SG	Fonicamide	29	x	x	x	x	200-300 g	27	11	12 h	0 j	3/0,6 kg		faible		C, I
Punaises Pentatomidae - traitement foliaire																
DANITOL	Fenpropathrine	3A		x	x	x	779 ml	25	278	1 j/7 j/11 j	3-7 jours	1/779 ml	Consulter l'étiquette pour les délais de réentrée par type d'activité.	élevé		ND
	Fenpropathrine	3A	x				779 ml			1 j/6 j/17 j		4/3,118 L		élevé		
ACTARA 25 WG	Thiaméthoxame	4A	x	x	x	x	105-210 g	49	171	12 h	1 j	2/ 210 g				
Pyrale du maïs - traitement foliaire																
ORTHENE 97%	Acéphate	1B		x			850 g	17	132	12 h-2 j	7 j	2/ND	Consulter l'étiquette pour les délais de réentrée par type d'activité.	élevé		ND
DECIS 100 CE	Deltaméthrine	3A		x			125-150 ml	15	169	12 h	3 j	3/ND		élevé		C, I
AMBUSH 500 EC	Perméthrine	3A		x			140 ml	159	196	12 h	1 j	4/600 ml		élevé		C, I
POUNCE 384 EC	Perméthrine	3A		x			180 ml	159	196	12 h	1 j	4/780 ml		élevé		C, I
PERM-UP	Perméthrine	3A		x												
TROUNCE	Pyréthrines et sel de potassium d'acide gras	3A et NC	x	x	x	x	5 L/100 L d'eau	74++	174	12 h	1 j	ND		élevé		C, I
CORMORAN	Acétamipride et novaluron	4A et 15		x			650-750 ml	24	37	12 h	7 j	ND/2,63 L		faible		C, I

Nom commercial	Matière active	Groupe de résistance	Tomate	Poivron	Aubergine	Cerise de terre	Dose/ha (dose par application)	IRS ¹	IRE ²	Délai de réentrée	Délai d'attente avant récolte	Maximum d'applications par année/dose maximale par saison par hectare	Commentaires	Toxicité pour les abeilles	Éviter application lors de la floraison	Mode d'action sur l'insecte
ENRUST ^{BIO}	Spinosad	5	x	x	x	x	167 ml	4	73	12 h	1 j	2		élevé		C, I
SUCCESS	Spinosad	5	x	x	x	x	83 ml							élevé		C, I
DELEGATE	Spinétorame	5	x	x	x	x	160 g	7	100	12 h	1 j	3/600 g		élevé		C, I
MINECTO PRO	Abamectine et cyantraniliprole	6 et 28	x	x	x	x	370-556 ml	60	105	12 h	7 j	3 à 5/2,223L		modéré		C, I
BIOPROTEC PLUS ^{BIO}	<i>Bacillus thuringiensis var. kurstaki</i>	11A		x			1,8 L	5++	ND†	4 h	1 j	2 à 4		faible		ND
RIMON 10 EC	Novaluron	15		x			410-820 ml	4	36	12 h	1 j	3		faible		ND
INTREPID	Méthoxyfénozide	18	x	x	x	x	0,3-0,6 L	13	92	12 h	1 j	ND		faible		C, I
CORAGEN	Chlorantraniliprole	28	x	x	x	x	250-375 ml	4	91	12 h	1 j	4/1,125 L		faible		C, I
EXIREL	Cyantraniliprole	28	x	x	x	x	500-750 ml	4	92	12 h	1 j	4/4,5 L		modéré		ND
VAYEGO 200SC	Tétraniliprole	28	x	x	x	x	150 ml	83	170	12 h	1 j	4/600 ml		élevé	x (ni 12 jours avant)	ND
VOLIAM XPRESS	Chlorantraniliprole et lambda-cyhalothrine	28 et 3A	x	x	x	x	500 ml	341	181	1 j	7 j	2/ND		modéré	x	C, I
Tarsonème - traitement foliaire																
OPAL ^{BIO}	Sels de potassium d'acides gras	NC	x	x	x	x	14-38 L	5++	100	4 h	0 j	ND		modéré		ND
VEGOL HUILE DE CULTURE ^{BIO}	Huile de canola	NC	x	x	x	x		5++	ND†	S. O.	0 j	4/ND		ND		ND
MINECTO PRO	Abamectine et cyantraniliprole	6 et 28	x	x	x	x	385-670 ml	60	105	12 h	7 j	3 à 5/2,223 L		modéré		C, I
OBERON	Spiromesifen	23	x	x	x	x	500-600 ml	73	9	12 h	1 j	3/1 800 ml		faible		C, I
Tétranyque à deux points - traitement foliaire																
SAFER'S SAVON INSECTICIDE ^{BIO}	Sels de potassium d'acides gras	NC	x	x	x	x	2 L/100 L d'eau	5++	53	4 h	0 j	ND		modéré		ND
OPAL ^{BIO}	Sels de potassium d'acides gras	NC	x	x	x	x	14-38 L						100			
DOUBLE DOWN SPRAY OIL ^{BIO}	Huile minérale	NC	x	x	x	x	10 L dans 1 000 L d'eau	86	132	12 h	ND	8/ND	Ne pas appliquer en plein soleil.	faible		ND
PURESpray GREEN HUILE DE PULVERISATION 13E ^{BIO}	Huile minérale	NC	x	x	x	x	10 L dans 1 000 L d'eau									
VEGOL HUILE DE CULTURE ^{BIO}	Huile de canola	NC	x	x	x	x	Consulter l'étiquette	5++	ND†	S. O.	0 j	4/ND		ND		ND
MALATHION 500	Malathion	1B	x				1,4-2 L	84	121	12 h	3 j	4		élevé	x	ND
MALATHION 85 E	Malathion	1B	x				735-975 ml	76								
MALATHION 500	Malathion	1B			x		1,4-3 L	110	144					élevé	x	
MALATHION 85 E	Malathion	1B			x		535-1 345 ml	92							élevé	
DANITOL	Fenpropathrine	3A		x	x	x	779 ml	25	278	1 j/7/11 j	3j-7j	1/779 ml	Consulter l'étiquette pour les délais de réentrée par type d'activité.	élevé		ND
	Fenpropathrine	3A	x				779 ml			1 j/6/17 j	3j-6j	4/3,118 L			élevé	
TROUNCE ^{BIO}	Pyréthrinés et sel de potassium d'acide gras	3A et NC	x	x	x	x	5 L/100 L d'eau	74++	174	12 h	1 j	ND		élevé		C, I
MINECTO PRO	Abamectine et cyantraniliprole	6 et 28	x	x	x	x	385-670 mL	60	105	12 h	7 j	3 à 5/2,223 L		modéré		C, I
KANEMITE 15 SC	Acéquinocyl	20B			x		2,1 L	14	25	12 h	1 j	ND		faible		C, I
MAGISTER SC	Fénazaquin	21	x	x	x	x	1,75 - 2,34	93	129	12h/3 j	3 j	1/2,34 L	Consulter l'étiquette pour les délais de réentrée par type d'activité.	modéré	x	ND
ACRAMITE 50 WS	Bifénazate	20D	x	x	x	x	851 g	12	20	12 h	3 j	1		modéré		C
OBERON	Spiromesifen	23	x	x	x	x	500-600 ml	73	9	12 h	1 j	3/1 800 ml		faible		C, I
NEALTA	Cyflumetofen	25A	x				1 L	176	16	12 h	3 j	2		faible		ND

Nom commercial	Matière active	Groupe de résistance	Tomate	Poivron	Aubergine	Cerise de terre	Dose/ha (dose par application)	IRS ¹	IRE ²	Délai de réentrée	Délai d'attente avant récolte	Maximum d'applications par année/dose maximale par saison par hectare	Commentaires	Toxicité pour les abeilles	Éviter application lors de la floraison	Mode d'action sur l'insecte
Vers gris - traitement foliaire																
PYRINEX 480EC	Chlorpyrifos	1B		x			Consulter l'étiquette	591	467	1 j	40 j	1 (pour tout types de traitement)	Un seul traitement au stade 2-5 feuilles. Consulter l'étiquette pour les espèces contre lesquelles ce produit est homologué. Dernière date utilisation permise : 9 décembre 2023.	élevé		C,I,V
NUFOS 4E	Chlorpyrifos	1B		x											élevé	
MATADOR 120 EC	Lambda-cyhalothrine	3A	x				83-125 ml	332	72	1 j	7 j	3/250 ml		modéré	x	C, I
SILENCER 120 EC	Lambda-cyhalothrine	3A	x													
AMBUSH 500 EC	Perméthrine	3A	x				140-200 ml	166	196	12 h	1 j	5/1 400 ml	Consulter l'étiquette pour les espèces contre lesquelles ce produit est homologué.	élevé		C, I
PERM-UP	Perméthrine	3A	x			180-260 ml	5/1 822 ml					élevé			C, I	
POUNCE 384 EC	Perméthrine	3A	x				140-300 ml	177				4/600 ml		élevé		C, I
AMBUSH 500 EC	Perméthrine	3A		x												
PERM-UP	Perméthrine	3A		x			180-390 ml					4/780 ml	Traitement jusqu'au stade 5 feuilles. Consulter l'étiquette pour les espèces contre lesquelles ce produit est homologué.	élevé		C, I
POUNCE 384 EC	Perméthrine	3A		x												
TROUNCE	Pyréthrines et sel de potassium d'acide gras	3A et NC	x	x	x	x	5 L/100 L d'eau	74 ⁺⁺	174	1 j	1 j	ND		élevé		C, I
MINECTO PRO	Abamectine et cyantraniliprole	6 et 28	x	x	x	x	370-556 ml	60	105	12 h	7 j	3 ou 5/2,223 L		modéré		C, I
CORAGEN	Chlorantraniliprole	28	x	x	x	x	250-375 ml	4	91	12 h	1 j	4/1,125 L	Consulter l'étiquette pour les espèces contre lesquelles ce produit est homologué.	faible		C, I
EXIREL	Cyantraniliprole	28	x	x	x	x	500-750 ml	4	92	12 h	1 j	4/4,5 L		modéré		ND
VAYEGO 200 SC	Tétraniliprole	28	x	x	x	x	150 ml	83	170	12 h	1 j	4/600 ml		élevé	x (ni 12 jours avant)	ND
VOLIAM XPRESS	Chlorantraniliprole et lambda-cyhalothrine	28 et 3A	x	x	x	x	500 ml	341	181	1 j	7 j	2/ND	Homologué contre le ver-gris noir et le ver-gris panaché seulement.	modéré		C, I

Nom commercial	Matière active	Groupe de résistance	Tomate	Poivron	Aubergine	Cerise de terre	Dose/ha (dose par application)	IRS ¹	IRE ²	Délai de réentrée	Délai d'attente avant récolte	Maximum d'applications par année/dose maximale par saison par hectare	Commentaires	Toxicité pour les abeilles	Éviter application lors de la floraison	Mode d'action sur l'insecte
Vers gris - traitement dans l'eau de transplantation/au sol																
ORTHENE 97%	Acéphate	1B	x				Consulter l'étiquette	18	132	12 h	S. O.	1		élevé		ND
PYRINEX 480EC	 Chlorpyrifos	1B		x			Consulter l'étiquette	591	467	1 j	40 j	1 incluant tout types de traitement	Traitement de sol présemis/préplantation (consulter l'étiquette pour les espèces touchées). Dernière date utilisation permise : 9 décembre 2023.	élevé		C, I, V
NUFOS 4E	 Chlorpyrifos	1B		x										élevé		C, I, V
APPÂT SCORPIO	 Spinosad	5	x	x	x	x	6-50 kg	2	73	S. O.	1 j	3	Consulter l'étiquette pour les espèces contre lesquelles le produit est homologué.	élevé		C, I

Légende :


[Indices de risque - SAgE pesticides](#)

IRS : Indice de risque pour la santé


IRE : Indice de risque pour l'environnement

S. O. : Sans objet

ND : L'information n'est pas disponible pour ce produit.

 : Pour les produits avec ce logo, une justification et une prescription agronomiques sont nécessaires pour la vente et l'utilisation. Pour une liste complète de tous les produits visés par une justification et une prescription agronomiques, visitez la page suivante :

https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.donneesquebec.ca%2Ffrecherche%2Fdataset%2F819687fc-4f5d-40b3-9db1-0369841aa329%2Fresource%2Fccc9b100-0fea-4891-b7fd-ae04267b190c%2Fdownload%2Fnoms-commerciaux_justification-agr_mars-2023.xlsx&wdOrigin=BROWSELINK

 : Produit pouvant être autorisé en production biologique (avant d'utiliser un tel produit, vérifiez auprès de votre organisme de certification si le pesticide est autorisé).

[Signification du niveau de risque pour les abeilles - SAgE pesticides](#)

Faible : les pesticides qui représentent un **risque faible** pour la santé et l'environnement. Ces produits devraient être priorisés lorsque possible.

Modéré : les pesticides qui représentent un **risque modéré** pour la santé humaine et pour l'environnement. L'utilisation de ces pesticides devrait se faire en prenant toutes les mesures préventives nécessaires pour éviter toute forme d'exposition et minimiser les risques pour l'environnement.

Élevé : les pesticides qui représentent un **risque élevé** pour la santé humaine et pour l'environnement. L'utilisation de ces pesticides ne devrait se faire qu'en dernier recours et nécessite de prendre toutes les mesures préventives nécessaires pour éviter toute forme d'exposition et minimiser les risques pour l'environnement.

Mode d'action sur l'insecte ou l'acarien : C : contact I : ingestion V : vapeur (inhalation)


Matière active	Nom commercial	Groupe de résistance	Note	Indice de risque pour la santé (IRS)	Indice de risque pour l'environnement (IRE)	Délai de réentrée	Délai d'attente avant récolte	Altises	Cicadelle de la pomme de terre	Doryphore	Noctuelle de la tomate (ver de l'épi)	Pucerons (traitement foliaire)	Pucerons (application au sol)	Punaise terne	Punaises Pentatomidae	Pyrale du maïs	Tarsonème	Tétranyques	Ver gris (traitement foliaire) (voir l'étiquette pour les espèces homologuées)	Ver gris (traitement dans l'eau de transplantation)
Tétraniliprole	VAYEGO 200 SC	28		83	170	12 h	1 j	•		•		•				•			•	
Cyantraniliprole	HARVANTA 50SL	28		6	145	12 h	1 j			•										
Cyantraniliprole	VERIMARK	28		3	174	12 h	S. O.			T (au sol)										
Chlorantraniliprole	CORAGEN	28		4	91	12 h	1 j			•	•					•			•	
Chlorantraniliprole et lambda-cyhalothrine	VOLIAM XPRESS	28 et 3A		341	181	1 j	7 j				•					•			•	
Abamectine et cyantraniliprole	MINECTO PRO	28 et 6		60	105-222	12 h	7 j	•		•	•					•	•	•	•	
Fonicamide	BELEAF 50SG	29		27	11	12 h	0 j					•		•						

Légende :

A : Aubergine P : Poivron T : Tomate CT : Cerise de terre • : Tout le groupe Solanacées

†† La méthodologie développée pour le calcul des indices de risque ne peut être utilisée pour certains biopesticides. Parfois, il est possible d'attribuer des indices provisoires à ces produits lorsque les documents d'évaluation récents contiennent suffisamment d'informations pour conclure que le biopesticide présente un risque très faible ou minimal.

ND : L'information n'est pas disponible pour ce produit.

 : Pour les produits avec ce logo, une justification et une prescription agronomiques sont nécessaires pour la vente et l'utilisation. Pour une liste complète de tous les produits visés par une justification et une prescription agronomiques, visiter la page suivante : https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.donneesquebec.ca%2FRecherche%2Fdataset%2F819687fc-4f5d-40b3-9db1-0369841aa329%2Fresource%2Fccc9b100-0fea-4891-b7fd-ae04267b190c%2Fdownload%2Fnoms-commerciaux_justification-agr_mars-2023.xlsx&wdOrigin=BROWSELINK

BIO : Produit pouvant être autorisé en production biologique (avant d'utiliser un tel produit, vérifier auprès de votre organisme de certification si le pesticide est autorisé).